

Assemblée générale de la SHMESP – Congrès de Lorraine 2014 Nancy, 22 mai 2014

Excusés : Cyrille Aillet ; Dominique Barthélemy ; Pierre Bauduin, Paul Bertrand ; Geneviève Bühner-Thierry ; Jacques Chiffolleau ; Élisabeth Crouzet-Pavan ; Patrick Demouy ; Jean-Luc Fray ; Christophe Giros ; Jean-Claude Hoquet ; Michèle Jablon ; Sylvie Joye ; Jacques Le Goff s'était excusé quelques jours avant son décès ; Pierre Monnet ; Élisabeth Mornet ; Sylvain Parent ; Danièle Sansy.

L'Assemblée générale de la SHMESP commence à 14h20.

Comme indiqué par un message adressé aux sociétaires, un point a été ajouté à l'ordre du jour initial : il convient de procéder à un vote sur le nombre de procurations en vue de l'assemblée générale du 15 novembre 2014 qui se prononcera sur les propositions de réforme des statuts de la société, élaborées par le groupe de travail constitué à cet effet. Il est précisé qu'il n'est pas question de débattre ici longuement de ces propositions qui feront l'objet d'un débat suivi d'un vote à l'assemblée générale d'automne.

1. Vie de la société

- Défunts

Alain Girardot : décédé en novembre 2013. Professeur à l'Université de Metz. Sa thèse avait pour titre *Le droit et la terre. Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*. Il avait commencé sa carrière à la Faculté de Dijon et il était un excellent connaisseur de l'histoire politique et sociale de la Lorraine de la fin du Moyen Âge.

Louis Stoff : décédé le 1^{er} février 2014. Ancien professeur d'Histoire médiévale à l'Université d'Aix, élève de Georges Duby qui l'avait recruté comme assistant, il a soutenu en 1967 une thèse de troisième cycle sur le Ravitaillement et l'alimentation en Provence aux XIV^e et XV^e siècles, puis en 1979 une thèse de doctorat d'État portant sur Arles à la fin du Moyen Âge. Il venait de réunir dans un recueil d'articles paru aux Presses de l'Université d'Aix-Marseille à la mi-janvier un ensemble d'études sur Arles au Moyen Âge. Ses obsèques furent célébrées mardi 4 février à la cathédrale d'Aix.

Jacques Le Goff : décédé le mardi 1^{er} avril 2014. Directeur d'études à la VI^e section de l'École Pratique des Hautes Études, il la dirige à partir de 1972, celle-ci devenant l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en 1975. Il codirige alors la revue des *Annales* et met en place à l'EHESS un groupe de recherches sur l'anthropologie historique de l'Occident médiéval (GAHOM). Historien mondialement reconnu, il a marqué notamment l'histoire des imaginaires et des sociétés.

Le bureau de la SHMESP regrette la confusion qui a pu naître des messages envoyés aux sociétaires les informant du décès de Jacques Le Goff. La famille, ayant craint l'abondance des témoignages de la communauté des médiévistes, a souhaité que les obsèques se déroulent dans l'intimité et a accepté la présence de la présidente.

Une minute de silence est observée en mémoire des défunts.

- Messagerie électronique

Un problème technique est survenu entre les mois de décembre et mars, à l'origine du fait que certains sociétaires n'aient pas reçu de messages de la SHMESP durant cette période. Ceci s'explique par la regrettable perte du fichier informatique regroupant les adresses électroniques des sociétaires. Il a donc fallu le reconstituer. Il est possible que la liste reconstituée comporte des oublis : il est donc demandé aux sociétaires qui constateront qu'ils ne reçoivent plus de messages de la SHMESP de bien vouloir se signaler auprès du secrétariat de la société. Le bureau de la SHMESP s'excuse pour ces désagréments.

- Vote du compte rendu de l'Assemblée générale du 19 octobre 2013

Il est précisé que le compte rendu de l'assemblée générale n'est jamais mis au vote. Toutefois, compte tenu de la nature des débats qui se sont tenus à l'occasion de l'assemblée du 19 octobre 2013, il a été décidé de mettre le compte rendu de cette assemblée générale au vote.

À la question de savoir s'il y a des remarques préalables, il n'y a aucune intervention. Il est donc procédé au vote :

Abstentions : 8

Contre : 0

Pour : 40

Certains sociétaires s'étant abstenus tiennent à préciser qu'ils l'ont fait en raison de leur absence à ladite assemblée d'octobre.

- Date de l'assemblée générale d'automne 2014

Contrairement à l'habitude qui veut que l'assemblée d'automne de la société se tienne au mois d'octobre, celle de 2014 sera décalée en novembre, en raison du rallongement des vacances de la Toussaint.

- Rappels divers

Il est rappelé aux sociétaires de penser à consulter le site Internet de la société qui constitue un outil de veille de l'actualité les concernant, faisant apparaître notamment des offres de contrats post-doctoraux. Il est également demandé de faire remonter ces offres afin qu'elles soient connues de l'ensemble des sociétaires.

Il est également rappelé que la date du 15 septembre 2014 constituera la limite pour la demande d'adhésion à la société. En vertu de l'article 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur, il faut deux parrains et un CV avec lettre de motivation pour les

nouveaux membres associés et associés temporaires. Les dossiers sont à envoyer au secrétariat par courrier ou par mail.

- Refonte des statuts

Philippe Jansen et Joël Chandelier présentent les réflexions menées par le groupe de travail sur la réforme des statuts de la société.

Philippe Jansen précise qu'il s'agit du travail collectif d'un groupe, constitué sur la base du volontariat et qui s'est réuni à deux reprises, les 9 janvier et 21 mars, dans un climat de travail et d'écoute réciproque fructueux. Tous les porteurs de proposition ont pu s'exprimer et être écoutés, le but n'étant ici que de faire des propositions par la suite soumises à l'ensemble des sociétaires. Le travail s'est déroulé en deux étapes : le groupe a commencé par relire les statuts en vigueur, ce qui a permis de pointer des problèmes simples, puis a engagé dans un second temps la réflexion sur les pistes de refonte. Entre les deux réunions, les porteurs de projets ont mis en forme leur proposition, aboutissant à quatre propositions distinctes. De ce travail ressortent quelques constatations : des points méritent d'être mis à jour, ces propositions faisant globalement consensus ; sur les problèmes essentiels évoqués lors de l'assemblée d'automne (mode de désignation du bureau et du président, notamment), plusieurs propositions seront discutées en assemblée générale. Une étape intermédiaire devrait finaliser les propositions avant l'automne.

Joël Chandelier rappelle que cinq documents ont été transmis : des propositions faisant consensus rassemblées dans un premier document, puis quatre propositions de refonte des statuts très différentes (classées A à D en fonction de l'ordre d'arrivée) mais partageant la même volonté de favoriser une meilleure participation des sociétaires à la vie de la société. Les noms des personnes à l'origine des textes ne figurent pas dans ces documents afin d'éviter toute personnalisation des débats. Il reste que des questions diverses doivent encore être discutées : vote par procuration, cumul des mandats. La période qui court jusqu'à la fin de l'été doit être un temps d'échanges, durant lequel les sociétaires peuvent envoyer des messages et suggérer des amendements au groupe de travail. Une adresse électronique sera indiquée pour permettre l'envoi des remarques (Ph. Jansen et J. Chandelier se chargeront de les réceptionner). Celles-ci peuvent parvenir au groupe de travail jusqu'au 31 août. Une ultime réunion du groupe aura lieu mi-septembre pour permettre l'harmonisation des textes. Il faisait consensus au sein du groupe de travail que le vote par procuration devrait être mis en place pour le vote des nouveaux statuts lors de l'assemblée de novembre, en limitant le nombre de procurations à 2 par sociétaire. Joël Chandelier ajoute enfin que, pour que le vote par procuration soit effectif lors de l'AG de novembre, il faut le voter dès aujourd'hui.

Véronique Gazeau demande de préciser la raison pour laquelle Philippe Jansen et Joël Chandelier furent investis du rôle de représentants du groupe de travail. Joël Chandelier explique qu'il fut désigné parce qu'il était le plus jeune du groupe. Philippe Jansen explique avec humour qu'il fut choisi car il était « le plus âgé ». Il est précisé que l'idée qui avait prévalu était que les représentants du groupe ne seraient eux-mêmes porteurs d'aucun projet.

La discussion est ouverte en demandant qu'il n'y ait pas de discussion sur le fond, car les porteurs des projets ne sont pas là.

Dominique Valérian demande si les messages adressés au groupe de travail seront diffusés en son sein et comment ?

Joël Chandelier précise que tout message envoyé à l'adresse du groupe de travail sera diffusé auprès de chacun des membres du groupe, mais que les réponses à l'expéditeur seront individuelles. Si le message adressé au groupe de travail précise qu'il ne s'adresse qu'à l'auteur d'un seul projet, il ne sera transmis qu'à ce dernier.

Philippe Jansen ajoute que les éléments de propositions envoyés seront intégrés aux textes déjà élaborés, s'ils s'insèrent de façon cohérente à un projet existant. Si certaines propositions ne trouvent pas d'écho dans des projets déjà existants, elles seront présentées telles quelles lors de l'assemblée générale.

Le principe de la procuration limitée à 2 par personne présente à l'assemblée générale d'automne est mis au vote de l'assemblée générale :

Abstention : 1

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Alexis Grélois attire l'attention des sociétaires sur le fait qu'il conviendra de transformer le fichier des adhérents en une liste électorale. Il faut donc établir une date limite de paiement de la cotisation pour établir cette liste électorale. Les votants devront être à jour de leur cotisation.

Véronique Beaulande demande en quoi cela pose problème si l'on paie sa cotisation le jour de l'assemblée générale.

Alexis Grélois répond que cela rendrait l'organisation de l'assemblée générale trop lourde.

Jean-Pierre Delumeau demande si l'on ne pourrait pas prévoir une phase transitoire, durant laquelle les cotisations ne seront pas obligatoirement payées.

Alexis Grélois insiste sur la lourdeur administrative que cela occasionnerait.

Philippe Jansen estime qu'il faut prévoir une liste d'émargement le jour de l'assemblée générale, pour avoir la possibilité de comptabiliser les présents.

Françoise Michaud-Fréjaville rappelle que la cotisation normalement payée à la prochaine assemblée d'automne sera celle relative à 2015, tandis que c'est le paiement de la cotisation de 2014 qui sera pris en compte pour établir la liste des votants. Ceux qui auront payé la cotisation à l'automne 2013 seront à jour et pourront voter ou donner une procuration. Il est encore temps de s'acquitter de la cotisation de 2014 auprès du trésorier.

- Annuaire de la société

Il est rappelé que le choix a été fait de ne pas éditer de nouvel annuaire cette année pour plusieurs raisons : d'une part, le coût important que cela représente pour la société a motivé une enquête auprès de sociétaires portant sur le maintien ou non d'un annuaire papier ; d'autre part, la prochaine refonte des statuts aurait rendu un annuaire rapidement obsolète ; enfin, la lourde tâche que la mise en forme d'un annuaire représente pour le secrétariat semblait incompatible avec l'indisponibilité temporaire de Sylvie Joye.

En ce qui concerne l'enquête sur l'avenir de l'annuaire, les réponses des membres du comité furent peu nombreuses (une vingtaine) et une majorité se prononçant pour le

maintien d'un annuaire papier. Il est rappelé que le coût de publication de cet annuaire s'élève à 3 700 €. Il est probable que le bureau aura recours à une forme de sous-traitance pour l'établissement des fiches individuelles des sociétaires.

2. Congrès de Lorraine

Pour faciliter leur participation au congrès, dix bourses de 200 € ont été attribuées à des jeunes chercheurs en ayant fait la demande. Ceux-ci doivent se présenter au trésorier ou au trésorier-adjoint pour obtenir le chèque qui leur revient.

3. Congrès de Montpellier

Le comité scientifique se réunira le 5 juin pour faire le point sur les propositions de communication qui sont parvenues. Il est rappelé que la constitution du conseil scientifique résulte d'un accord entre les présidente et vice-présidents de la société, d'une part, et les collègues invitant le congrès – à savoir Patrick Gilli et Julien Théry – d'autre part.

Julien Théry précise que ce sont environ 35 propositions qui sont parvenues, dont une vingtaine provenant de jeunes chercheurs. Il faudra donc faire des choix et réfléchir à la forme d'organisation adoptée pour les communications des jeunes chercheurs (session distincte ou intégration au panel général).

4. Publications

Laurent Jégou fait le point sur l'avancée de la publication du congrès de Prague : les contributions écrites ont été rendues à temps et le volume devrait être prêt pour l'assemblée d'automne. Il est rappelé qu'il est essentiel de rendre les contributions à temps, car la publication chaque année des actes du congrès de l'année précédente est une prouesse qui ne peut souffrir de retard dans le calendrier. En ce qui concerne les actes du congrès de Lorraine, les textes devront être rendus pour le 1^{er} novembre afin de permettre la publication du volume à l'automne 2016. Un message aux contributeurs sera envoyé après le congrès.

Véronique Gazeau tient à remercier le conseil scientifique du congrès de Prague qui a réalisé un important travail de relecture des textes.

5. Bourses de Leeds

Les organisateurs de l'IMC de Leeds ont proposé d'attribuer, par l'intermédiaire de la SHMESP, quatre bourses de 250 € chacune à des collègues de niveau post-doctorat souhaitant participer au congrès qui se tiendra du 7 au 10 juillet. Le bureau de la SHMESP a été sollicité pour quatre bourses qui ont toutes été accordées.

6. Informations sur la situation des concours

Le bureau a tenu régulièrement au courant les sociétaires des questions relatives au concours, des rendez-vous avec les autorités compétentes ou des problèmes qui se posaient. Une séance de présentation de la bibliographie de la nouvelle question sera d'ailleurs organisée le 21 juin en Sorbonne (14h-17h, salle Marc Bloch).

En ce qui concerne le Capes, la nouvelle formule du concours distingue deux épreuves, la seconde étant de nature plus didactique, à l'écrit et à l'oral. Bien que des consignes aient été demandées à Vincent Duclert au sujet de la nature de cette épreuve, l'inspection générale n'a pas transmis suffisamment d'exemples (hormis un sujet dit « zéro » pour l'écrit). En l'absence de consignes précises, cela pose le problème de l'égalité devant le concours qui n'a pas été respectée. Il est toutefois difficile de faire état de notre insatisfaction face à cette situation car le ministère ne souhaite pas nous recevoir.

Le calendrier et le programme du Capes sont à nouveau alignés sur celui de l'agrégation. Les questions transversales (du type « Le prince et les arts ») sont abandonnées. Toutefois, il n'y a plus que trois questions d'histoire au Capes : les périodes au programme devraient tourner, mais on ignore laquelle sera concernée l'année prochaine. Malgré les demandes des associations d'historiens pour un retour à quatre questions, le ministère ne veut pas revenir sur ce dispositif. Si Vincent Duclert s'avère favorable à la réintroduction d'une 4^e question, son prédécesseur Laurent Carroué y est hostile. Par ailleurs, les contemporanéistes se sont désolidarisés des autres associations d'historiens sur la question de la 4^e période : l'AHMUF est furieuse, car c'est l'histoire moderne qui ne figure pas au programme du Capes 2015 et 2016. Les historiens avancent donc en ordre dispersé sur cette question, malgré l'appui de l'APHG pour le retour aux quatre périodes traitées.

Une demande de rendez-vous a été adressée pour l'automne à MM. Duclert (IGEN, président du Capes externe d'histoire-géographie), Poncelet (IGEN, président de l'agrégation externe d'Histoire) et Santana (adjoint à la Directrice des ressources humaines de l'enseignement secondaire).

Par ailleurs, un Conseil Supérieur des Programmes (CSP), présidé par M. Boissinot, a été créé par Vincent Peillon, pour réfléchir aux programmes du primaire, puis, à terme, du secondaire. La SOPHAU s'est déjà dotée, en son sein, d'une commission universitaire qui réfléchit aux programmes du secondaire. Il conviendrait de réfléchir à l'opportunité pour la SHMESP de se doter également d'une commission.

Pierre Racine intervient pour soutenir l'idée que c'est surtout le programme des lycées qui importe.

7. DFMFA, forum franco-allemand des médiévistes

Jens Schneider présente le Forum franco-allemand des médiévistes (DFMFA), porté par l'Université de Münster, l'IHAP et l'IFHA de Francfort-sur-le-Main. Il s'agit d'un répertoire rassemblant les médiévistes français et allemands désireux d'échanger entre eux. Une première liste existe déjà qui comprend toutes les personnes ayant répondu à l'appel de Martin Kintzinger.

L'inscription se fait en deux phases : la première consiste à s'inscrire sur le blog afin de recevoir des identifiants personnels ; la seconde consiste à se connecter au forum grâce à ces identifiants pour pouvoir poster des notices. Le but est de publier des informations diverses, tels que des colloques ou autres. Une démonstration est faite des modalités d'inscription.

Michel Sot intervient pour dire qu'il a essayé de s'inscrire mais qu'il n'a pas réussi à achever la procédure.

Jens Schneider précise qu'il existe un onglet « aide » sur le site, mais qu'il est aussi possible de contacter les collègues de Münster en cas de difficultés.

- Absent de l'ordre du jour : COMUE

Bien que la question ne figure pas à l'ordre du jour de l'assemblée et compte tenu de l'urgence de la situation, Dominique Valérian souhaite intervenir au sujet des COMUE (Communautés d'Universités et d'Établissements) et lire un message envoyé par Annliese Nef et Emmanuelle Tixier du Mesnil.

Chers collègues,

Nous regrettons de ne pouvoir être présentes parmi vous et remercions le bureau d'avoir accepté de vous lire ce message.

L'article 62 de la loi du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement supérieur et la Recherche instaure des regroupements d'université à l'échelle académique et inter-académique (une exception est introduite pour l'Île-de-France). Trois types de regroupement sont possibles : la fusion, la communauté d'universités et établissements (COMUE) et l'association. Partout, la COMUE, sous l'impulsion du ministère, a été présentée comme la seule possibilité dans un premier temps. Face à la contestation, elle est désormais présentée comme la meilleure.

Nous tenons à alerter l'ensemble des collègues sur les dangers immenses de cette forme de regroupements. La COMUE est loin d'être un changement cosmétique par rapport aux anciens PRES. La lecture de la loi révèle que LA COMUE EST UNE ARME DE FUSION MASSIVE. En effet, une fois les statuts votés par les CA de chaque établissement membre, fondant statutairement la nouvelle COMUE, ces statuts ne seront plus réexaminés par les CA, CE SONT LES INSTITUTIONS DE LA SEULE COMUE QUI DÉCIDERONT DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À L'AVENIR (L 718-9 et 9). Ces transferts de compétences supposent en outre un transfert de personnels à la COMUE et il suffit de voir quelles sont les conséquences de ce type de mesures dans des établissements déjà fusionnés pour être édifiés (L 718-14). Enfin (article L 718-5), l'État peut confier à la COMUE DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS DONT LA RÉPARTITION EST DÉCIDIÉE PAR LES SEULES INSTANCES DE LA COMUE.

Rappelons que la possibilité de l'association entre établissements, qui évite l'ensemble de ces dangers et garantit que les établissements associés demeurent des personnes morales et conservent leur autonomie financière, a été introduite dans la loi par des amendements votés au Sénat. Le respect de la représentation nationale exige que cette solution soit envisagée et débattue.

La mobilisation et le débat ont déjà porté des fruits : demande de moratoire par le CNESER et le CA de l'Université de Rouen, pétition en essor qu'il convient de renforcer, avec du ministère que 5 associations sont déjà envisagées, communication renforcée pour délégitimer les opposants à ce projet et entrevue du Président de la République sur cette question avec des présidents d'université favorable à la COMUE. Ces deux derniers points reflètent que notre contestation est prise au sérieux en haut lieu.

Nous disons solennellement, avec tant d'autres, que ce qui est en jeu aujourd'hui est rien moins que la liberté des universitaires et la démocratie universitaire minimale qui demeure encore. Nous voulons coopérer et l'avons toujours fait, avec nos collègues des autres universités françaises et même internationales, mais nous voulons le faire dans l'intérêt de la recherche scientifique et de nos étudiants, non pour répondre à des injonctions autoritaires. Nous appelons donc tout un chacun à prendre ses responsabilités et à prendre position dans ce débat essentiel. Vous trouverez sur le site RESAU

(<http://www.resau.fr>) des informations et des analyses qui vous permettront de vous faire votre idée, loin de toute opacité et en pleine lumière, au-delà de notre prise de position. Pour notre part, nous vous invitons à signer la pétition qui s'y trouve et à vous opposer partout à la constitution des COMUE.

Annliese Nef et Emmanuelle Tixier du Mesnil

8. Enquête parité dans la section 21 du CNU

Valérie Toureille présente les premiers résultats d'une enquête réalisée sur la parité au sein de la section 21 du CNU. L'initiative de cette enquête est double : d'abord institutionnelle car des cellules de veille existent au sein des établissements ; elle s'inscrit par ailleurs dans la continuité de l'étude réalisée il y a deux ans par Frédérique Pigeyre et Mareva Sabatier (« Les carrières des femmes à l'université... », *Politiques et management public*, 28/2 (2011), mise en ligne le 19 juillet 2013. URL : <http://pmp.revues.org/4197>) et qui avait pointé un déséquilibre flagrant dans deux disciplines, la Physique et l'Histoire. Selon cette étude portant sur 20 ans, l'accès au professorat s'avère plus difficile pour les femmes et les difficultés vont en s'accroissant. En Histoire, on note seulement 19,6 % de femmes parmi les professeurs. Une enquête a donc été entreprise pour la 21^e section, une autre devrait l'être pour la 22^e section.

Quelques résultats obtenus pour la section 21 du CNU :

- pour les MCF apparaît un quasi équilibre : 107 hommes / 104 femmes.
- MCF HDR : 5 hommes / 9 femmes
- PR : 28% de femmes

Deux exemples sont développés : à l'Université de Caen, 81% des PR d'histoire sont des hommes ; à Cergy, 70% des PR sont des hommes.

Isabelle Heullant-Donat fait remarquer que l'on possède également des statistiques précises sur les promotions au CNU. Les mêmes déséquilibres sont constatables. Sur le « cocotier » général, on observerait une certaine autocensure des femmes.

15h23 : fin de l'assemblée générale

Le Bureau de la SHMESP

Le bureau s'excuse auprès des sociétaires qui avaient demandé qu'on excuse leur absence mais dont le nom a été oublié dans le compte rendu. Les noms seront replacés dans le compte rendu qui figurera sur le site de la SHMESP.

Joël Chandelier prie le bureau de communiquer l'adresse électronique à laquelle les sociétaires peuvent envoyer des commentaires sur les propositions A, B, C et D de réforme des statuts de la SHMESP :

statuts.shmesp@laposte.net)